

30 juillet 2019

POUR DISTRIBUTION IMMÉDIATE

Habitat faunique Canada (HFC) accepte maintenant les demandes de subvention pour des projets amorcés au cours de l'exercice 2020-2021. Ces projets débiteront le 1er avril 2020 et se termineront soit le 31 mars 2021.

Les renseignements aux fins de la demande, y compris les critères d'admissibilité et les exigences relativement aux projets, se trouvent plus bas et sur le site Web d'HFC à l'adresse :

<https://whc.org/fr/subventions/>.

Vous avez jusqu'au **mercredi 16 octobre 2019 à 17 h (heure avancée de l'Est)** pour présenter une demande de financement pour l'exercice 2020-2021.

CONTEXTE

Depuis la mise en place de son programme de subvention en 1985, HFC a investi plus de 50 millions de dollars et soutenu plus de 1 500 projets de conservation partout au Canada. En effet, par le truchement de ce programme et avec l'aide de multiples partenaires, HFC a réussi à mobiliser plus de 150 millions de dollars destinés à des activités de conservation.

Les fonds consacrés au programme de subvention proviennent de la vente du Timbre sur la conservation des habitats faunique du Canada (aussi connu sous le nom de **Timbre du canard canadien**). Le Timbre, qui valide le Permis de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier, est acheté principalement par les chasseurs de sauvagine. Les recettes du Timbre sont transférées à HFC et servent aux activités d'intendance et de conservation des habitats sur le terrain, grâce à l'appui du Service canadien de la faune et d'Environnement et Changement climatique Canada.

Le Timbre et les lithographies à tirage limité sont également achetés par des collectionneurs et des particuliers qui souhaitent soutenir les activités de conservation des habitats fauniques au Canada.

Fondé en 1984, Habitat faunique Canada (www.whc.org) est un organisme de bienfaisance national, non gouvernemental et sans but lucratif axé sur la conservation. Il a pour objectifs : 1) de financer les programmes de conservation des habitats fauniques au Canada; 2) de conserver, restaurer et d'améliorer les habitats fauniques; 3) d'encourager la coordination et l'esprit d'initiative au sein de la communauté de la conservation et 4) de favoriser les contributions des chasseurs de sauvagine en matière de conservation et d'encourager la participation à la chasse à la sauvagine.





PROGRAMME DE SUBVENTION D'HABITAT FAUNIQUE CANADA

ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS

Les bénéficiaires admissibles au programme de subventions sont des :

- résidents canadiens;
- organismes sans but lucratif;
- organismes autochtones, des associations et des conseils de gestion des ressources fauniques;
- établissements universitaires, scolaires et de recherche;
- organisations à but lucratif telles que les petites entreprises, les entreprises, les sociétés et les associations industrielles;
- organisations locales telles que les associations et les groupes communautaires, les groupes d'aînés, les groupes de jeunes et les clubs philanthropiques;
- gouvernements provinciaux et territoriaux, des administrations municipales ou locales et des organismes connexes.

Les candidats non admissibles au programme de subventions comprennent, sans s'y limiter :

- les organisations ou les particuliers à l'étranger;
- les organisations ou les particuliers au niveau fédéral, les fonctionnaires, les ministères, les organismes gouvernementaux et les sociétés d'État.

ADMISSIBILITÉ DU PROJET

Puisque l'achat du Timbre sur la conservation des habitats fauniques du Canada (**Timbre du canard canadien**) par les chasseurs de sauvagine représente la principale source de financement du programme de subvention d'HFC, HFC appuiera principalement, selon les ressources disponibles, les projets suscitant la participation de partenaires multiples qui :

- soutiennent les activités de conservation prioritaires dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), y compris l'objectif axé sur la dimension humaine;
- soutiennent des projets régionaux et locaux concernant les habitats d'importance pour d'autres espèces d'oiseaux migrateurs considérés comme gibier;
- soutiennent les activités de gestion et de conservation prioritaires dans le cadre du Fonds pour la conservation du guillemot à Terre-Neuve et au Labrador.

Le projet doit respecter les critères suivants pour être admissible au financement :

- Les demandeurs doivent s'assurer que la mise en œuvre du projet respecte toutes les lois et tous les règlements et permis connexes, etc.
- Les projets doivent être affectés entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021. Les fonds de subventions d'HFC, s'ils sont approuvés, doivent être dépensés au cours de l'exercice 2020-2021.
- Le projet doit clairement démontrer un ratio de financement de contrepartie d'au moins 1 : 1* pour l'exercice 2020-2021 (p. ex. les contributions d'HFC ne doivent pas excéder 50 p. 100 des recettes du projet). *Les fonds provenant des programmes du gouvernement du Canada ne peuvent pas être calculés dans le ratio.
- Le projet doit inclure des lettres confirmant les contributions en espèces et en nature qui lui sont versées, signées par le partenaire. Ces lettres doivent accompagner le formulaire de demande de financement. Si des sources de financement précises sont prévues, mais ne sont pas confirmées, la section Sommaire financier du formulaire de demande de financement doit clairement en faire état.



PROGRAMME DE SUBVENTION D'HABITAT FAUNIQUE CANADA

ADMISSIBILITÉ DU PROJET

- **NOUVEAU!** **Espèce exotique envahissante** – *Formation, sensibilisation, recherche et contrôle*
- HFC examinera les projets dont les activités portent sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) conformément aux lignes directrices suivantes :

Type de projet	Formation ou sensibilisation*	Site de démonstration*	Recherche*	Contrôle initial*	Entretien*
Priorité aux EEE	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Les EEE sont secondaires	Oui	Non	Oui	Non	Non

Pour être admissibles au financement, les projets comportant des composantes EEE doivent démontrer clairement l'admissibilité de leurs activités selon les lignes directrices fournies dans le tableau ci-dessus.

Les efforts doivent porter principalement sur la formation et la sensibilisation, la recherche et l'éradication à long terme des EEE, et ce, dans le but d'améliorer dans le futur les pratiques de conservation des milieux humides, de la sauvagine et des habitats.

**Des projets de formation et de sensibilisation tels que des ateliers, des séminaires et des activités de liaison avec le public.*

**Le site de démonstration comprend des projets tels que la mise en œuvre de méthodes scientifiques éprouvées dans un cadre pratique.*

**Des projets de recherche qui font la promotion de nouvelles méthodes scientifiques novatrices pour approfondir les connaissances sur les EEE.*

**Des projets de contrôle initial comme des mesures préventives au début du cycle de l'envahissement pour les sites d'EEE nouvellement découverts.*

**Des projets d'entretien comme le maintien de la réduction des niveaux existants d'EEE, sans intention d'éradication.*

PROJETS DE DEUX ANS

Dans le cadre du programme de subventions 2020-2021, Habitat faunique Canada prendra en considération les demandes qui s'échelonnent sur une période de deux ans. Pour être admissibles, les projets doivent :

- se dérouler entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2022. Si le projet est approuvé, les fonds de subvention d'HFC doivent être dépensés au cours de l'exercice 2020-2022.
- avoir des jalons et des livrables clairement définis pour les deux années, ainsi qu'un ratio d'au moins 1:1 la première et la deuxième année.
- justifier clairement pourquoi la réalisation du projet doit prendre deux ans. Par exemple, les projets d'infrastructure qui nécessitent une planification et des approbations détaillées au cours de la première année et la construction au cours de la deuxième année; les projets de recherche qui nécessitent deux ans ou les projets comportant une phase pilote ou de validation de principe la première année.
- remplir en entier leur formulaire de demande de subvention pour les deux années, conformément aux instructions relatives à la demande de subvention.



PROGRAMME DE SUBVENTION D'HABITAT FAUNIQUE CANADA

NON-ADMISSIBILITÉ DES PROJETS

Les activités décrites ci-dessous ne sont pas admissibles à une subvention en vertu de l'accord de contribution entre Environnement et Changement climatique Canada et Habitat faunique Canada, de sorte que leur financement doit provenir d'une autre source de revenus.

- En tant que contribution à un fonds de dotation.
- Pour les dépenses directement liées à l'acquisition de terrains ou d'intérêts fonciers, y compris un bail, une servitude de conservation ou une convention de conservation.

AUTRES EXIGENCES

Le Conseil d'administration d'HFC prend également en compte les exigences suivantes au moment d'évaluer les demandes de financement :

- Le projet doit contribuer à une répartition géographique équitable des fonds d'HFC dans l'ensemble du Canada.
- De multiples partenaires financiers doivent participer au projet.
- Les fonds d'HFC doivent expressément servir aux activités du projet qui se dérouleront au cours de l'exercice précisé.
- Aucun partenaire unique ne recevra plus de 20 p. 100 du montant total des fonds de subvention d'HFC disponibles.
- Le projet doit appuyer le rôle de la communauté de chasse à la sauvagine et sa contribution à la conservation des espèces sauvages et de leur habitat.
- Le projet doit encourager et défendre l'importance des habitats fauniques au Canada.
- Le projet doit entraîner une conservation durable à long terme.
- Les demandes associées à des projets de recherche doivent comporter une lettre d'appui du comité scientifique ou technique du Plan conjoint des habitats (ou d'espèces) pertinent dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine au Canada.



PROGRAMME DE SUBVENTION D'HABITAT FAUNIQUE CANADA

TYPES DE SUBVENTION

Le programme de subvention d'HFC comporte quatre catégories de financement. Chaque catégorie est axée sur des projets qui soutiennent différents domaines de conservation.

1. Subventions pour la conservation des habitats

Les projets qui entrent dans cette catégorie mettent l'accent sur les activités sur le terrain qui génèrent des recettes et qui :

- abordent les priorités de conservation du PNAGS (Plan nord-américain de gestion de la sauvagine), telles que décrites dans les plans de mise en œuvre des plans conjoints des habitats, dont la conservation, la restauration, la protection et l'amélioration de l'habitat dans les zones prioritaires; ou
- appuient la conservation de l'habitat pour d'autres importantes espèces d'oiseaux migrateurs considérés comme gibier.

Exemples d'activités de projet qui entrent dans cette catégorie de subvention :

- la création, la restauration ou l'amélioration de l'habitat de terre humide;
- la plantation de la végétation naturelle;
- la construction et l'installation de poulaillers ou de nichoirs;
- l'installation de clôtures d'exclusion du bétail;
- le retrait d'espèces envahissantes;
- la cartographie des terres humides ... etc.

REMARQUE : Pour les projets de réparation ou de reconstruction des infrastructures (par exemple, la réparation ou le remplacement d'une structure de contrôle du niveau d'eau), HFC envisagera les projets qui :

- **augmentent la superficie de terres humides** ou **améliorent l'intégrité écologique** de la superficie touchée et
- comblent les besoins **d'entretien à long terme** des infrastructures, c'est-à-dire qui n'exigeront pas un financement ultérieur provenant d'HFC.

2. Subventions de recherche

Les projets qui entrent dans cette catégorie ciblent la conscientisation profonde en matière de protection de la sauvagine ou de conservation dans les aires prioritaires de l'habitat ou encore la composante humaine du PNAGS. *Exemples de projets de recherche qui ont reçu des fonds de subvention dans le passé :*

- *L'initiative de Long Point Waterfowl au lac Sainte-Claire : Survie et choix de l'habitat du Canard noir et du Canard colvert au cours de l'automne et de l'hiver.*
- *L'évaluation des influences écologiques sur l'efficacité des barrières benthiques comme mesure de contrôle de l'iris des marais dans les habitats de sauvagine hautement prioritaires en Colombie-Britannique;*
- *Comprendre la dynamique de l'interaction des gens avec la sauvagine : évaluation des préférences des chasseurs en matière de gestion de la sauvagine au Canada.*



PROGRAMME DE SUBVENTION D'HABITAT FAUNIQUE CANADA

REMARQUE : Les projets de recherche, afin d'être envisagés, doivent comporter une **lettre d'appui du comité scientifique ou technique** du Plan conjoint des habitats (ou d'espèces) pertinent dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine au Canada. Cette lettre d'appui doit être jointe au formulaire de demande au moment de présenter ce dernier à HFC.

REMARQUE : Pour être admissibles au financement, les projets de recherche qui demandent une subvention par l'entremise d'un établissement d'enseignement, comme un collège ou une université, doivent :

- 1) communiquer avec HFC **avant** de soumettre la demande dans le cas où l'établissement d'enseignement exige que des frais généraux soient imputés aux fonds de subvention d'HFC;
- 2) s'assurer que le bureau administratif approprié de l'établissement a examiné l'ébauche de la lettre d'entente avec HFC **avant** que la demande ne soit soumise. Si la demande de subvention est acceptée, à titre d'exigence d'admissibilité à la subvention, l'établissement d'enseignement devra conclure une entente conforme en grande partie à l'ébauche;
- 3) fournir une lettre de la part du bureau administratif confirmant que l'ébauche de la lettre d'entente avec HFC a été examinée, y compris tout commentaire ou changement qui pourraient devoir être pris en compte si la demande de subvention est acceptée. Cette lettre doit être jointe au formulaire de demande au moment de sa soumission à HFC.

3. Subventions pour des activités de réseautage liées à la conservation

Les projets qui entrent dans cette catégorie portent sur les objectifs et les priorités du PNAGS relatifs à la composante humaine, c'est-à-dire l'« *augmentation du nombre de chasseurs de sauvagine, de défenseurs de l'environnement et de citoyens qui profitent de la conservation de l'habitat de la sauvagine et des terres humides et l'appuient activement* ». De tels projets comprennent :

- des ateliers et des programmes d'éducation sur les terres humides;
- des ateliers et des programmes d'éducation ou de recrutement pour les chasseurs de sauvagine;
- des projets qui font progresser l'intendance régionale ou nationale.

Exemples d'activités de projet qui entrent dans cette catégorie :

- *promotion de la chasse à la sauvagine et de la conservation des terres humides à des événements (p. ex. Journées de la relève provinciales) (e.g., Provincial Hunting Days);*
- *chasse à la sauvagine encadrée et introduction à la chasse à la sauvagine;*
- *participation du public aux activités de conservation et à la planification de ces dernières.*

REMARQUE : Les projets de réseautage, afin d'être envisagés, doivent :

- définir clairement le **curriculum** du programme et
- inclure une composante **de suivi** (des activités futures prévues) afin de démontrer comment les résultats positifs du programme se poursuivront au cours des années subséquentes et d'évaluer l'efficacité du programme. (Par exemple, les nouveaux chasseurs continuent-ils à chasser activement depuis le programme ?)



PROGRAMME DE SUBVENTION D'HABITAT FAUNIQUE CANADA

4. Fonds de subvention pour la conservation du guillemot à Terre-Neuve et au Labrador

Les projets qui entrent dans cette catégorie appuient des activités de protection et de contrôle du guillemot, y compris les activités qui :

- évaluent les populations reproductrices du guillemot, leur productivité et leur survie, les récoltes et d'autres facteurs de mortalité;
- facilitent l'intendance de la chasse au guillemot et la conservation de la faune afin d'assurer la pérennité des populations de guillemots ou
- intègrent des activités et des événements ciblant la conservation de l'habitat du guillemot.

REMARQUE : Les demandes de subvention qui entrent dans cette catégorie sont examinées par le comité directeur du Fonds pour la conservation du guillemot à Terre-Neuve et au Labrador, composé de représentants provenant d'Études d'Oiseaux Canada, du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador (ministère de l'Environnement et de la Conservation) et Habitat faunique Canada. Un représentant du Service canadien de la faune de la région de l'Atlantique (ministère de l'Environnement et du Changement Climatique) fournira également des renseignements techniques au comité.

REMARQUE : Pour être admissibles à un financement, les projets du Fonds pour la conservation du guillemot à Terre-Neuve et au Labrador qui demandent une subvention par l'entremise d'un établissement d'enseignement, comme un collège ou une université, doivent :

- 1) communiquer avec HFC **avant** de soumettre la demande dans le cas où l'établissement d'enseignement exige que des frais généraux soient imputés aux fonds de subvention d'HFC;
- 2) s'assurer que le bureau administratif approprié de l'établissement a examiné l'ébauche de la lettre d'entente avec HFC **avant** que la demande ne soit soumise. Si la demande de subvention est acceptée, à titre d'exigence d'admissibilité à la subvention, l'établissement d'enseignement devra conclure une entente conforme en grande partie à l'ébauche;
- 3) fournir une lettre de la part du bureau administratif confirmant que l'ébauche de la lettre d'entente avec HFC a été examinée, y compris tout commentaire ou changement qui pourraient devoir être pris en compte si la demande de subvention est acceptée. Cette lettre doit être jointe au formulaire de demande au moment de sa soumission à HFC.



DEMANDE DE SUBVENTION ET PROCESSUS DE SÉLECTION

Présentation d'une demande

Les formulaires de demande de subvention est possible de voir et de télécharger depuis le site Web d'Habitat faunique Canada : <https://whc.org/fr/subventions/>.

Vous devez procéder à un examen rigoureux des catégories de subventions, puisqu'il vous revient, à titre de demandeur, de déterminer la catégorie de subvention la mieux adaptée à votre projet. Si vous peinez à déterminer la catégorie dans laquelle entre votre projet, communiquez avec la Gestionnaire de programmes.

Avant de remplir votre demande de subvention :



PROGRAMME DE SUBVENTION D'HABITAT FAUNIQUE CANADA

- veuillez revoir l'ébauche de la lettre d'entente avec HFC accessible à l'adresse : <https://whc.org/fr/subventions/> (*Processus de demande → Documents de référence importants*). Les candidats retenus doivent, pour être admissibles à une subvention, conclure un accord substantiel conformément à la présente.
- Si vous faites une demande de subvention par l'entremise d'un établissement d'enseignement, par exemple un collège ou une université, veuillez vous assurer que le bureau administratif approprié examine la présente entente avant de soumettre votre demande. Vous devrez présenter une lettre signée par le bureau administratif confirmant que l'ébauche de la lettre d'entente avec HFC a été examinée, laquelle devrait inclure tout commentaire ou changement qui pourraient devoir être pris en compte si la demande de subvention est acceptée.
 - Si l'établissement d'enseignement, par l'entremise duquel vous postulez, exige que des frais généraux soient imputés aux fonds de subvention d'HFC, vous devez communiquer avec HFC avant de soumettre la demande.
- Veuillez revoir le document d'orientation pour le programme de subvention afin d'obtenir des précisions sur les exigences d'HFC en matière de production de rapports sur les indicateurs de rendement : <https://whc.org/fr/subventions/> (*Processus de demande → Documents de référence importants*) Environnement et Changement climatique Canada requiert que tous les demandeurs de subventions d'HFC soient informés des exigences en matière de rapports pour les projets dont le financement est approuvé. Ces exigences sont directement liées aux indicateurs de rendement d'HFC, lesquels mesurent l'efficacité du programme de subvention concurrentiel.
- Nous vous recommandons fortement d'examiner les renseignements et les plans de mise en œuvre concernant le plan conjoint des habitats (ou d'espèces) qui correspond à votre projet ou à l'emplacement de votre projet. (Reportez-vous à l'adresse : <http://nawmp.wetlandnetwork.ca/publications/>).

Vous avez jusqu'au **mercredi 16 octobre 2019 à 17 h (heure avancée de l'Est)**
pour présenter une demande de financement.

Les formulaires de demande de subvention pour 2020-2021 doivent être soumis par voie électronique sur le site Web d'Habitat faunique Canada à www.whc.org/fr/formulaire-subventions en format Microsoft Word ou PDF. Lorsque vous êtes prêt à soumettre votre demande dûment remplie, visitez la page de soumission du formulaire, remplissez les champs requis et téléchargez vos documents.

Processus de sélection pour le financement

Les demandes de financement présentées avant la date d'échéance fixée en octobre 2019 seront examinées par le Conseil d'administration d'Habitat faunique Canada à sa réunion de janvier. Les demandeurs seront par la suite avisés des décisions du Conseil avant le début de l'exercice 2020-2021 (c.-à-d. avant le 1^{er} avril 2020).

Les demandes reçues par Habitat faunique Canada sont examinées chaque année en fonction de leur bien-fondé respectif. Il est possible qu'un projet subventionné une année ne le soit pas l'année d'ensuite.

Les demandeurs qui ont présenté des projets dont le financement est approuvé recevront une entente de financement à signer pour l'exercice 2020-2021 (ci-après la « lettre d'entente »). Les projets doivent



PROGRAMME DE SUBVENTION D'HABITAT FAUNIQUE CANADA

satisfaire les critères et les exigences énoncées dans la lettre d'entente pour être admissibles aux fonds d'HFC.



RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

De plus amples renseignements sur Habitat faunique Canada et ses programmes sont accessibles à l'adresse <http://whc.org/fr/>.

Si vous souhaitez obtenir d'autres renseignements ou de l'aide pour remplir votre demande, veuillez contacter Amanda Mangan, Administratrice des subventions, par courriel (grants@whc.org) ou par téléphone (sans frais : 1-800-669-7919, poste 266).